

SOMMAIRE

	Pages
Résumé	2-3
Le point sur les démarches transversales	4
Mission Qualité.....	5-6
La démarche e-administration	7-8
La démarche Satellites	9
Le point sur les Groupes de Projet	10
Groupe de Projet n° 1 "Territorialisation"	11-20
Groupe de Projet n° 2 "Handicap et Citoyenneté"	21
Groupe de Projet "Patrimoine"	22-23
Groupe de Projet n° 4 "Habitat et Solidarités Territoriales"	24-25
Groupe de Projet n° 5 " Système d'Informations Géographiques"	26
Groupe de Projet n° 6 "Sites Majeurs d'Accueil des Activités"	27-28
Groupe de Projet n° 7 " Coopération Transfrontalière"	29
Conclusion	30
Annexes	
Cartographie des Territoires de Vie et des locaux opérationnels	

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 juillet 2008

Service instructeur
Mission Prospective Territoriale

N° 2008-8-1-22

Service consulté
L'ensemble des services concernés

**RAPPORT D'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PROJET POUR LE HAUT-RHIN**

"Un ancrage territorial qui se concrétise"

Résumé : *Lors de sa séance du 29 juin 2007, l'Assemblée Départementale a examiné le « Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin » et, après en avoir délibéré, a pris acte de ces travaux et des propositions d'action ainsi engagées. Elle a approuvé à l'unanimité la carte des Territoires de Vie, les orientations et les objectifs, et donné mandat au Président pour poursuivre les démarches de mise en œuvre des actions proposées par ce rapport.*

Le présent rapport constitue un point d'étape sur la mise en œuvre d'un ensemble d'actions majeures du Projet d'Entreprise de notre collectivité. En effet, compte tenu des évolutions que nos territoires doivent prendre en compte, de l'amplitude nouvelle de nos missions, au regard des transferts de l'Acte II de la Décentralisation et des nouveaux transferts de compétence prévisibles, compte tenu enfin d'un cadre budgétaire toujours plus contraint, notre institution se doit d'accompagner et surtout d'anticiper les évolutions.

C'est dans cet esprit, que nous avons collégialement posé nos trois axes de progrès qui fondent notre Projet d'Entreprise, trois axes qui constituent le socle de notre action.

- *rapprocher le Conseil Général des Haut-Rhinoises et des Haut-Rhinois, et réciproquement : c'est l'impératif de proximité ;*
- *renforcer la sérénité du vivre ensemble dans nos territoires : c'est la nécessité d'aménager, d'accompagner, d'irriguer ;*
- *et enfin, développer la performance de notre institution. C'est l'impératif de la qualité.*

Sur ces trois axes de progrès, nous ne sommes plus aujourd'hui dans la conceptualisation des priorités. Nous sommes pleinement dans l'action, et des résultats opérationnels et tangibles ont déjà été atteints.

Ce rapport présente ainsi les principales actions engagées, programmées, envisagées, dans cadre d'une stratégie d'ensemble qui leur donne leur efficacité et leur portée réelle.

Ces actions sont principalement le fruit d'approches transversales, et des travaux menés par les Groupes de Projet, qui progressent en cohérence et complémentarité avec l'ensemble des travaux de notre Assemblée et de son administration (Commissions, Schémas départementaux, Projets de services...) :

- *3 approches transversales, véritables leviers d'évolution, que sont les démarches Qualité, E-administration, et le Diagnostic opérationnel de nos satellites ;*
- *7 Groupes de Projet centrés sur des enjeux majeurs : la Territorialisation de nos politiques et de nos services, le handicap et la citoyenneté, le patrimoine départemental, l'habitat et les solidarités territoriales, le système d'informations géographiques, une politique de sites majeurs d'accueil d'activités et la coopération transfrontalière.*

Compte tenu de leur objet, de leurs méthodes, des résultats concrets de leurs travaux, certains Groupes de Projet ont évolué. Quelques uns se sont réorganisés en groupes de travail thématiques (Habitat et Solidarités Territoriales, Patrimoine départemental) ; d'autres ont atteint leurs objectifs et ont mis fin à leurs travaux qui se concrétisent de façon forte et bien réelle (Handicap et Citoyenneté, SIG).

Je compte, consécutivement au renouvellement partiel de notre Assemblée, reconstituer la composition des groupes pour qu'ils poursuivent leurs travaux. Par ailleurs, je souhaite la mise en place de groupes de travail renouvelés, en particulier sur les énergies nouvelles et, dans le domaine de l'économie et de l'emploi, sur l'insertion par l'économie, par exemple. Ce dernier pourrait préparer un deuxième volet du Plan de Revitalisation Economique, prolongeant ainsi les impulsions données dans un premier temps par la mise en place d'équipements (zones d'activités, pépinières et hôtels d'entreprises...).

Faisant ainsi le point sur certaines de nos avancées majeures, ce rapport appelle notre attention à plusieurs titres :

- *il nous informe sur les actions réalisées et projetées, dont certaines sont des expérimentations*
- *il interpelle surtout chacun de nous quant au rôle majeur que nous sommes appelés à jouer dans la relation entre nos responsabilités départementales et notre action sur le terrain, en concertation avec les territoires.*

C'est là, sur la territorialisation des politiques, que va se jouer le deuxième acte de notre politique de territorialisation, qu'elle prendra son véritable sens et donnera toute sa mesure.

Il nous appartient en effet de faire vivre nos Territoires de Vie, d'y bâtir la cohérence politique pour que naisse une gouvernance collégiale avec nos principaux partenaires élus, maires, Présidents d'EPCI..., et plus largement avec nos partenaires des territoires limitrophes et transfrontaliers.

Face au développement des Intercommunalités et, à la nécessité d'une nouvelle prise en compte des caractéristiques et besoins des Territoires, face aux contraintes budgétaires, à la dispersion et à la trop faible visibilité de notre système d'aide, nous sommes amenés à passer progressivement d'une "logique de guichet" à une "logique de projet". Nous construirons ainsi de nouveaux modes de collaboration avec les Territoires de Vie, par le développement de démarches négociées, préparant et renforçant la contractualisation sur des projets partagés et le plus possible recentrés sur des compétences obligatoires du Conseil Général. Parallèlement, une adaptation de notre système d'aide sera conduite.

Organisés à cette échelle, nous serons ainsi en mesure d'animer et de fédérer, pour dégager des projets structurants, qui prendront place dans des "Contrats de Projets Territoriaux", passés avec les partenaires les mieux à même de les porter et les réaliser.

Le Département sera ainsi, plus que jamais, la collectivité de proximité et d'accompagnement de la vie sociale et territoriale.

Le point sur les démarches transversales

Mission Qualité

La démarche Qualité entreprise au sein des services du Conseil Général a été couronnée par une **triple certification**, obtenue fin 2007.

En effet, le Président Charles Buttner s'est vu remettre par AFAQ AFNOR la certification « **Accueil service public local** » pour l'accueil téléphonique et physique de près de 85 sites départementaux répartis sur le territoire.

Une certification **ISO 9001** a été attribuée pour la « gestion des subventions aux communes et aux intercommunalités » et le « nettoyage dans les locaux à usage administratif, technique, médico-social ou laboratoire ».

Enfin une certification **ISO 14001**, tournée vers le management environnemental, a également été remise pour cette dernière activité.

Les objectifs fixés pour 2007 ont été atteints.

L'usager au cœur de l'action départementale, telle est l'ambition du Conseil Général du Haut-Rhin pour les années à venir, s'inscrivant pleinement dans la logique de la territorialisation.

Elle s'articule autour de 3 axes majeurs qui donnent du sens et de la cohérence à nos actions :

- **nous rapprocher des Haut-Rhinoises et Haut-Rhinois. C'est l'impératif de proximité,**
- **renforcer le bien vivre ensemble, c'est la nécessité d'aménager et d'accompagner,**
- **développer la performance de l'institution. C'est notre exigence de qualité.**

Ainsi, l'amélioration du service rendu au public a consisté à renforcer l'initiative et l'esprit d'entreprise des agents pour travailler avec une plus grande efficacité, à rester constamment à l'écoute des usagers, et à affirmer notre collaboration avec nos partenaires.

Quelques signes concrets sont déjà apparus au niveau de l'accueil sur site : la **signalétique** des bâtiments a été développée et harmonisée, pour une meilleure visibilité de notre action ; **l'accessibilité** représente l'une des préoccupations majeures des années à venir, un plan de programmation devant permettre de rendre tous les sites accessibles avant 2015.

Les **enquêtes** réalisées auprès des usagers des centres médico-sociaux révèlent un niveau de qualité satisfaisant.

En matière d'accueil téléphonique, l'appartenance à la collectivité est clairement identifiée et à ce titre, une information sur les horaires d'ouverture est proposée au public. **L'efficacité téléphonique** a atteint 92% sur le dernier trimestre 2007.

Fort de ces premiers résultats, il convient de planifier les axes de progrès et de mettre en place les actions correctives adaptées.

Les objectifs pour l'année 2008 ont été arrêtés lors du Comité de Pilotage de la Qualité de décembre 2007. Il s'agit notamment de :

- l'extension de la maîtrise du processus de **gestion des subventions** aux communes et aux intercommunalités, sur l'ensemble des services concernés (soit 21 services),
- du traitement des demandes de cartes et des abonnements, des aides aux familles dans le domaine du **transport scolaire**, ainsi que de la publication des horaires des lignes régulières du Haut-Rhin sur intranet,
- de la **commande publique**.

Ces activités devront répondre aux exigences de la norme ISO 9001.

En parallèle, les directions ou services suivants ont également entamé une réflexion sur un management par la qualité :

- Service Environnement et Agriculture,
- Direction des routes et des transports,
- Direction des systèmes d'information,
- Cabinet / Protocole,
- Courrier,...

Ils viendront s'ajouter au fur et à mesure au processus de certification, l'objectif final étant le « management global par la qualité ».

La démarche e-administration

La démarche « e-administration », issue du projet pour le Haut-Rhin, a connu au cours des 12 derniers mois une période de développement intense, qui a porté à maturité les services en ligne offerts aux Haut-Rhinois.

Le **volet transports** du site web institutionnel permet aux Haut-Rhinois, depuis novembre 2006, de consulter les horaires et les tarifs des lignes de transport interurbaines gérées par le Conseil Général. D'ici fin 2008, les internautes pourront consulter les horaires et les tarifs au travers d'une carte interactive issue dynamiquement du SIG départemental, au lieu de la carte statique actuelle. La prochaine étape devra permettre de localiser les arrêts sur la carte.

Le **volet solidarité** s'enrichit chaque mois de nouveaux développements, à l'exemple de la section dédiée à l'action du Conseil Général en matière d'insertion ou du chapitre consacré à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), aux structures d'hébergement et aux prestations accessibles aux handicapés.

L'internaute a désormais la possibilité de consulter, entre autres, le plan canicule actualisé ainsi qu'un volet concernant les assistants familiaux et d'accéder à différents formulaires en ligne, dont plus d'une dizaine pour les demandes liées à la MDPH. Courant 2008, les sections « Accueil de jour autonome pour personnes âgées » et « Enfance en danger » viendront compléter cet espace documentaire.

La plate-forme **Infogeo68**, pleinement opérationnelle depuis le 15 mai 2007, ouvre aux Haut-Rhinois une bibliothèque de cartes prédéfinies par domaine (eau, environnement, solidarité, éducation...). Une application de cartographie dynamique permet de construire une carte personnalisée à partir des critères propres à l'internaute.

Le territoire départemental peut être survolé en vue aérienne avec l'Orthophotoplan, qui dispose d'une recherche par commune et par rue. Cet outil de vues aériennes verra la précision des images passer de 50 à 20 cm en 2008, apportant ainsi une plus grande définition. Il sera possible de visualiser nettement les trottoirs, le mobilier urbain et la signalisation horizontale, ce qui fait de cette application un véritable outil d'aménagement pour les communes.

L'intégration des données cadastrales départementales est en cours. Celle-ci permettra aux communes et aux EPCI d'accéder de façon sécurisée via Internet à leurs données cadastrales dès le second semestre 2008.

Le **portail de la lecture publique**, mis en ligne le 10 mars 2008 sous le nom de www.calice68.fr, regroupe les catalogues des 16 principales bibliothèques et médiathèques du département. Il permet au Public de rechercher, de localiser et de réserver des ouvrages parmi 1.300.000 documents (livres, CD, vidéos, partitions...).

Ce site web, qui offre également aux bibliothèques la possibilité d'informer le public sur les événements culturels, reçoit en moyenne une centaine de visites par jour. 12 000 pages ont été visualisées depuis le 10 mars.

D'ici la fin de l'année 2008, 25 nouvelles bibliothèques seront intégrées, totalisant alors près de 1.600.000 documents pour 41 bibliothèques. En 2008 également, la version 2 de Calice68 sera mise en place. Elle apportera un ensemble de fonctionnalités dites Web 2.0 : extraits musicaux, résumés, biographies, commentaires des lecteurs, nouveautés...

La **gestion informatisée des rapports et délibérations**, dont le circuit a été modélisé au cours du dernier trimestre 2007, a été mise en production au tout début de l'année 2008, afin de produire les rapports et projets de délibération pour la Commission Permanente du 8 février 2008. Cette mise en production très rapide a été suivie d'une phase de consolidation, qui permet maintenant de constater une accélération notable du circuit de validation des rapports et délibérations, grâce à leur dématérialisation.

Ainsi se poursuit la dynamique de modernisation de l'administration départementale, avec le lancement le 29 février 2008 d'une étude préalable à la **gestion informatisée du courrier**, réalisée en relation avec nos homologues du Bas-Rhin.

Cette étude, qui couvre toutes les formes de courrier (lettres, notes, courriels) et sollicite l'ensemble des services de la collectivité, est aujourd'hui à mi parcours. Elle servira à déterminer le périmètre et les bases d'une application transversale, qui sera mise en production courant 2009.

Enfin, on notera dans l'enquête publiée par le journal les Echos du 9 avril 2008 que le Haut-Rhin figure parmi les 30% de collectivités locales qui publient leur avis d'attribution, en permettant un accès direct au service marchés, et parmi les 50% qui publient leurs décisions votées.

La démarche satellites

1. Rappel des actions en 2007

- Refonte du partenariat avec l'association APA 68.

Dans le cadre de la reprise du pôle gérontologique par le Conseil général à partir du 1^{er} janvier 2008, un travail approfondi a été réalisé afin de mieux définir les rôles et les objectifs de chacun des partenaires.

- Analyse complémentaire de la stratégie d'optimisation de l'activité des SEM départementales.

Ce travail a consisté à mettre en perspective plusieurs scénarii d'évolution possible, soit en rapprochant l'activité de différentes SEM, soit en répartissant différemment leur champ d'activité, particulièrement dans le domaine habitat et aménagement.

- Visite de l'Établissement Public Foncier Local de Haute Savoie

Cette visite a permis de bien comprendre les mécanismes de fonctionnement d'un tel établissement.

Elle a également permis de bien comprendre la plus-value que peut apporter un établissement public foncier vis-à-vis des communes et intercommunalités ; ces dernières n'ont pas toujours les moyens techniques suffisants pour traiter efficacement et rapidement toutes les problématiques liées à la gestion du foncier (acquisitions, préemptions, portage financier et foncier d'une zone d'aménagement, etc...).

Cependant, elle n'a pas permis de conclure sur la plus-value qu'un tel établissement peut apporter au Haut-Rhin, au titre de sa politique en matière d'habitat ou d'aménagement du territoire. Notre collectivité sait gérer des problématiques foncières, ou intervient déjà, par exemple, dans une politique de l'habitat précisément définie.

2. Le programme d'action en 2008

- Refondre et rendre plus lisible le partenariat avec l'ADT.

Ce travail consistera à construire un partenariat pluri annuel avec l'ADT. Il a notamment pour objectif d'introduire des notions de compte d'emploi des subventions, de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par grande typologie d'actions menées par l'ADT.

- Suivi du processus d'augmentation de capital de la SEMHA et poursuite de la réflexion sur l'optimisation de l'activité des SEM départementales.

L'augmentation de capital de la SEMHA a pour objectif de permettre à cette SEM de mieux se positionner sur le marché de l'aménagement : en effet, depuis les récents changements législatifs, les SEM d'aménagement doivent assumer le risque financier des opérations d'aménagement dont elles ont obtenu le mandat : seules les SEM dotées d'un capital suffisant peuvent y parvenir.

- Démarrer le travail de fond sur la mise au point de conventions types, intégrant au mieux la notion de rendu des comptes financiers, de justification de l'emploi et de l'efficience des deniers publics (compte d'emploi des subventions)

Ce dernier travail a pour objectif d'améliorer l'aspect « animation des partenariats » entre les bénéficiaires des subventions départementales et les services du département : identifier clairement les périmètres d'action, améliorer la construction et la lisibilité des partenariats

L'objectif est de parvenir à proposer ces conventions d'un nouveau type à l'occasion du vote du Budget Primitif 2009.

Le point sur les Groupes de Projet

Groupe de Projet n° 1 **"Territorialisation"**

Introduction : La mise en œuvre d'une politique majeure du Conseil Général

Dans le cadre de **l'acte II de la Décentralisation** et de sa **volonté d'adapter la qualité des services** qu'il rend aux Haut-Rhinois aux évolutions économiques, sociales et territoriales, le Conseil Général a décidé de se rapprocher des Haut-Rhinois, **de renforcer et d'améliorer sa territorialisation**.

Celle-ci constitue un **processus d'amélioration permanente** de la qualité des services rendus aux usagers, de l'optimisation des coûts, de l'organisation et de l'efficacité des services qu'il offre. L'amélioration de ses relations partenariales avec les territoires, et aussi de son identification et de sa lisibilité constitue également, pour le Conseil Général, des objectifs majeurs.

Portée par les Conseillers Généraux, la démarche de territorialisation se veut **diversifiée, expérimentale et évolutive**. Elle repose, non pas sur un modèle unique, mais sur des dispositifs variés et souples adaptés aux caractéristiques et aux besoins de chaque territoire.

Afin d'organiser l'action départementale aux échelles pertinentes – concertation avec les élus pour des projets, organisation cohérente des services... - **sept Territoires de Vie** ont été définis. Espaces de vie quotidienne des habitants, et donc de référence politique pour l'action du Conseil Général, cadres souples d'animation et de coordination territoriales des services et des politiques départementales, ils vont permettre au Conseil Général de jouer pleinement son rôle, au cœur des territoires et plus proche des Haut-Rhinois.

Ainsi, ils ne constituent ni de nouveaux territoires administratifs, ni des espaces figés ou fermés, mais des espaces de projet partenariaux, cadres d'une contractualisation animée et conduite par les Conseillers Généraux.

La mise en œuvre de la territorialisation de nos services et de nos politiques se traduit aujourd'hui au travers de **trois directions d'action principales** :

- le renforcement et la réorganisation de **notre présence** dans les territoires, au contact direct de l'utilisateur ;
- des évolutions majeures dans l'organisation de **notre administration** ;
- de nouveaux modes de connaissance, de prise en compte et de **collaboration avec les territoires et les partenaires locaux**.

Avec la définition des Territoires de Vie, l'installation des premières Antennes principales et secondaires d'accueil du public dans les territoires, la création de la Délégation à l'Action Territorialisée et la mise en place des animateurs-coordonnateurs..., **la mise en œuvre des deux premières directions d'actions est aujourd'hui fortement engagée**.

La troisième direction d'action, qui pourra se concrétiser par des "Contrats de Projet Territoriaux", fera vivre cette nouvelle collaboration, construira ces territoires de projet et d'avenir et donnera tout son sens à notre politique de territorialisation. Elle est en cours de préparation.

1. Première direction d'action : le renforcement de notre présence dans les territoires

1.1 Rappel

Cette première direction d'action se concrétise en particulier par **la mise en place dans chaque Territoire de Vie d'un Lieu de présence principal – l'Antenne du Conseil Général –** bien identifié et visible, et d'une ou plusieurs Antennes secondaires.

Les Lieux principaux **prennent appui sur des regroupements de services**, en particulier de la Solidarité et/ou sur des équipements départementaux existants, et appelés à évoluer.

Ces Antennes sont positionnées, le plus souvent possible, **sur des sites qui regroupent déjà d'autres services publics et privés**, et notamment des Communes, des EPCI, des Chambres Consulaires, des Associations... ou bien encore des services de l'Etat. Ces choix de localisation limiteront ainsi les déplacements des Haut-Rhinois et tendent vers un aménagement équilibré et durable du Haut-Rhin. Cette proximité contribuera également à favoriser les coopérations partenariales, tout en permettant une identification claire du Conseil Général.

Ces Antennes du Conseil Général comprennent en particulier :

- **un très bon accueil** permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général – ou d'autres partenaires - avec, selon le niveau du lieu de présence :
 - la mise à disposition de brochures et plaquettes d'information, ainsi que d'une borne interactive ;
 - une orientation de la personne vers le service et l'agent compétent ;
 - un premier niveau de traitement de certaines demandes, et en particulier un accueil social personnalisé, capable d'offrir une orientation efficace à l'utilisateur et dans certains cas un premier traitement de sa situation.
- **des locaux spécifiques pour de nouvelles fonctions territorialisées :**
 - des bureaux destinés au Conseil Général, à l'Animateur-Coordonnateur, à la tenue de permanences de différents services du Conseil Général localisés au siège,
 - des locaux de réunion communs

1.2 Etat d'avancement

Le point sur la mise en place des Antennes principales et secondaires dans les Territoires de Vie

Chacun des 7 Territoires de Vie comprendra **une Antenne principale du Conseil Général et une à plusieurs Antennes secondaires**. Ces regroupements de nos services sont – et seront - réalisés dans le cadre de **construction** de nouveaux locaux ou de **réhabilitation** d'immeubles.

Les paragraphes ci-dessous font un point synthétique, par Territoire de Vie, du contenu et de l'avancement de la réalisation de ce programme ; la carte n° 1 jointe au présent rapport d'étape en donne une vision d'ensemble.

Comme ce programme s'étend de 2008 à 2012, et que le Conseil Général a voulu déployer son dispositif territorial dès janvier 2008, des **locaux provisoires** ont été aménagés, soit dans des CMS, soit dans le cadre de locations, pour ces nouvelles fonctions territoriales.

Ces locaux provisoires aujourd'hui tous opérationnels, sont localisés à Saint Louis à la Croisée des Lys, à Mulhouse dans le Pôle social "rue de Pfastatt", à Thann et Ensisheim dans un CMS, à Guebwiller dans le centre historique, et enfin à Sainte Marie-aux-Mines à proximité de la Mairie (cf. carte n° 2 ci-jointe).

En complément de ce maillage du Territoire par des Antennes principales et secondaires, la **quasi totalité des CMS du Haut-Rhin** sont aujourd'hui dotés d'un "Correspondant Accueil Territoire", c'est-à-dire d'une personne assurant la fonction d'accueil-relais du Conseil Général (cf. carte n° 2 ci-jointe).

Tous ces personnels (86 au total) ont bénéficié d'une formation spécifique.

Le point par Territoire de Vie

Territoire de Vie du Sundgau

Expérimentation dans un vaste Territoire de Vie rural éloigné du siège du Conseil Général.

➤ *Antenne du Sundgau à Altkirch*

L'Antenne du Sundgau, première réalisation majeure de notre nouveau dispositif territorial, est opérationnelle depuis mars 2008 et vient d'être inaugurée.

Regroupant une soixantaine d'agents dans six services – Espace Solidarité, CMS, SAVS, Pôle Gérontologique, APA, Unité Routière et Centre Routier - située au cœur d'un pôle de services, le Quartier Plessier, elle permet d'expérimenter cette nouvelle politique, grâce, en particulier, à la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des fonctions d'animation, de coordination et du service rendu au public par l'accueil relais généraliste.

➤ *Antennes secondaires de Dannemarie et Ferrette*

Antennes légères, mises en réseau avec Altkirch

- Echéances : 2008-2009

Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

Dans le cadre de la réflexion en cours sur une organisation d'ensemble cohérente des services du Conseil Général sur la région mulhousienne :

➤ *Antenne d'Illzach*

Regroupement de services sociaux et de fonctions d'Antenne dans un bâtiment bien individualisé et identifié, au sein du Pôle des Solidarités "Fil d'Ariane", aux côtés du Centre Socio-Culturel et de la Maison de l'Emploi de la Ville d'Illzach.

- Avant Projet Définitif validé par la Commission Permanente du 06 juin 2008.
- Echéance : courant 2010.

➤ *Antenne Centre Sportif Régional d'Alsace Mulhouse – Brunstatt*

Démarche projet en cours autour de 3 axes : pratique sportive de haut niveau, formation sport et jeunesse ainsi qu'Antenne majeure, emblématique du Conseil Général pour la région mulhousienne.

- Acquisition du terrain d'assiette en cours de négociation.
- Appel d'offre pour désigner le maître d'ouvrage délégué lancé début juin.
- Echéance : 2014

- *Antenne Pôle social "rue de Pfastatt"*
Proposition de restructuration et de construction complémentaire en cours de concertation avec la Ville de Mulhouse (avec accueil du pôle gérontologique et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées), dans le cadre de la restructuration d'un site plus large.
Installation de la troisième Antenne principale du Conseil Général sur Mulhouse et sa Couronne.
 - Etude et diagnostic en cours.
 - Echéance 2010 – 2011
- *Kingersheim – Wittenheim*
Regroupement de 2 CMS.
 - Terrains acquis (DM1 2008)
 - Echéance : 2010
- *Pfastatt – Lutterbach*
Regroupement souhaitable des 2 CMS. Recherche active de sites en cours.
- *Riedisheim*
Regroupement réalisé de 2 CMS dans un bâtiment à proximité directe de la Mairie, dans le cadre d'une réorganisation plus globale ; avec accueil polyvalent et bureau pour permanences.
- *Rixheim*
Nouveaux locaux à rechercher pour le CMS. Opportunité d'utiliser la gendarmerie qui sera libérée fin 2008 (en cours d'étude).

Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

- *Colmar*
Extension projetée du Siège du Conseil Général qui passera de 400 à 800 agents – en accueillant la Direction de la Solidarité et la Maison Départementale des Personnes Handicapées) : échéance 2013
Relocalisation des Archives et de la Médiathèque à la Croix Blanche dans le cadre d'un Pôle Culturel, avec la création envisagée d'une Maison du Patrimoine.
 - DUP examinée en Commission Permanente du 07 juillet 2008
 - Echéance : 2014
- *Munster*
Nécessité de trouver un nouveau bâtiment d'accueil pour l'actuel CMS, rue des Clefs.
Recherche en cours de bâtiments intéressants et bien situés, disponibles à court terme et susceptibles d'accueillir le CMS, la PMI..., ainsi que la fonction d'Antenne secondaire.
 - Echéance : 2012
- *Neuf-Brisach*
Regroupement des agents des CMS avec le Pôle gérontologique, le SAVS, les consultations de jeunes enfants, le Relais Assistantes Maternelles... avec bureaux spécifiques à la fonction d'Antenne secondaire.

Dimension transfrontalière des problèmes sanitaires et sociaux.

Adaptation en cours du contenu du projet proposé initialement par rapport aux objectifs et principes de la territorialisation du Conseil Général.

- Etude de cadrage en cours.
- Echéance : 2010-2011.

Territoire de Vie Florival – Plaine du Rhin

➤ *Guebwiller*

Projet d'Antenne du Conseil Général regroupant le Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF), des services de la Solidarité, et l'ensemble des fonctions généralistes correspondant au rôle d'Antenne principale (et ceci en réseau avec les Antennes secondaires d'Ensisheim, Rouffach et Fessenheim).

Recherche de nouveaux locaux d'accueil (annexe du collège, locaux de Nosoco...)
Objectivisation des besoins en cours. Des options majeures seront à préciser.

- Echéance souhaitée : 2010

➤ *Ensisheim*

Projet de regroupement du CMS, actuellement à l'étroit, du pôle gérontologique, d'un SAVS, avec un accueil généraliste, un espace bureau et salle de réunion pour le Conseil Général, l'Animateur-Coordonnateur et les diverses permanences. Cette Antenne secondaire se situera Place de la Régence, dans le bâtiment de l'ancienne mairie.

- Programme à l'étude ; projet de bail finalisé.
- Echéance : 2ème trimestre 2009

➤ *Rouffach*

Regroupement réalisé de services locaux à l'initiative de Rouffach, intégrant le CMS et l'Antenne secondaire du Conseil Général.

➤ *Fessenheim*

Mise à disposition d'un bureau pour permanences par la Communauté de communes en préparation.

Territoire de Vie Thur et Doller

➤ *Thann*

Le Conseil Général souhaite regrouper les 2 CMS existants sur la ville de Thann avec le pôle gérontologique.

Les locaux de la gendarmerie, libérés fin 2006 et dont le Département est propriétaire, offrent la possibilité d'y installer l'Antenne du Conseil Général, avec bureaux pour le Conseil Général, l'Animateur-Coordonnateur, des permanences, et salle de réunion.

Le Président du Pays a fait connaître l'intérêt d'y localiser les services du Syndicat Mixte du Pays pour un rapprochement favorisant les coopérations.

- Etude technique en cours (juillet 2008).
- Echéance : 2011 – 2012.

➤ *Cernay*

Regroupement souhaité par le Conseil Général des 2 CMS.

Opportunité et faisabilité de réutiliser les locaux de la gendarmerie en cours d'étude.

- Echéance : 2010-2011

➤ *Masevaux*

Nouvelle localisation du CMS en cours de réflexion : opportunité d'utiliser les locaux que l'Unité Routière va quitter, en relation avec la mise en service du site de Berrwiller ?

- Echéance : 2010-2011

➤ *Saint-Amarin*

Le Conseiller Général a fait part d'un projet, à préciser, de regroupement et de relocalisation de services en cours de réflexion, prenant en compte ceux de la Communauté de communes et du Conseil Général.

Territoire de Vie des 3 Pays

L'Antenne du Conseil Général sera un lieu pilote et emblématique pour l'animation et la coopération avec l'Agglomération Trinationale de Bâle.

Ce projet permet le regroupement, nécessaire, de deux CMS, avec des possibilités de développement, ainsi qu'un accueil généraliste et « transfrontalier », des bureaux et une salle de réunion pour le Conseil Général, l'Animateur-Coordonnateur et les permanences.

La Ville de Saint-Louis a proposé un emplacement à la Croisée des Lys, site central, accessible, et qui accueillera également d'autres services à la population, dans un projet urbanistique d'ensemble, en cours d'étude.

- Echéance 2011 – 2012.

➤ *Sierentz*

Réflexion en cours avec le Conseiller Général.

Territoire de Vie Piémont – Val d'Argent

➤ *Sainte Marie-aux-Mines*

Opportunité de valoriser des complémentarités et synergies en regroupant sur un site central et bien accessible, l'ancien hôpital « Chenal » de Sainte Marie-aux-Mines :

- tous les locaux de l'Espace Solidarité, le SAVS et le Pôle Gérontologique à proximité d'un accueil de jour de l'EPA « Les Tournesols »,
- l'Antenne du Conseil Général,

Le Conseil Général a approuvé le projet et décidé d'acquérir le terrain (Commission Permanente du 07/03/08).

Un rapport approuvé en DM1 2008, engage la poursuite des démarches (pré-programme, programme...)

- Echéance 2011.

➤ *Ribeauvillé*

Réflexion en cours et veille active sur les opportunités immobilières.

2. Seconde direction d'action : des évolutions majeures dans l'organisation de l'administration départementale

- La territorialisation des services et des politiques induit également de nouvelles méthodes de travail de l'administration départementale, au service du projet politique de territorialisation.

Un diagnostic et une réflexion prospective ont permis **d'identifier les évolutions nécessaires** des modes de travail et d'organisation de l'administration départementale, pour les adapter aux nouveaux enjeux liés à la mise en œuvre de la territorialisation :

- mettre les territoires et leurs besoins au cœur de l'action départementale, pour des projets partagés ;
- favoriser la synergie des politiques sectorielles sur les Territoires de Vie ;
- garantir la cohérence des actions et des messages que nous émettons.

Ces enjeux ont conduit à la mise en place d'une organisation capable de renforcer et d'accroître la présence et la « culture terrain », ainsi que l'esprit de transversalité entre nos directions et services.

■ **La création de la Délégation à l'Action Territorialisée (DAT)**

Pour répondre à ces objectifs, l'Assemblée Départementale a intégré dans le projet d'administration **la création d'une Délégation à l'Action Territorialisée (DAT)** : cette délégation est le fruit d'une réorganisation partielle de services du siège oeuvrant d'ores et déjà avec les territoires. Rattachée à la Direction Générale – DGA – celle-ci est chargée d'une mission transversale.

La DAT est organisée autour de trois Services ressources :

- **le Service information territoriale et réseau** : pour alimenter en informations les Conseillers Généraux, les animateurs-coordonnateurs et diffuser en retour l'information territoriale dans les services ;
- **le Service coordination et ressources** : pour coordonner l'ensemble des dispositifs d'intervention sur les territoires (guide des aides, contractualisations) ;
- **le Service prospective et aménagement** : pour conseiller les services, centraliser et suivre les documents d'aménagement, travailler avec l'ADAUHR à la mise en place de référentiels en ce domaine.

■ **La mise en place des animateurs-coordonnateurs et des correspondants Accueil Territoire.**

*La première mission de la Délégation à l'Action Territorialisée a été de **mettre en place des relais sur les territoires, les animateurs-coordonnateurs**, immergés au cœur des Territoires de Vie, chargés d'assurer un rôle « d'aiguillon et de vigilance » du Département, aux côtés des Conseillers Généraux, d'animer les acteurs locaux et de contribuer à coordonner les interventions du Département.*

Ainsi un animateur-coordonnateur a pris ses fonctions dans chaque Territoire de Vie. Parallèlement, dans nos Antennes principales, secondaires et dans chaque CMS a été mis en place un accueil renforcé en la personne de Correspondants Accueil Territoire, chargés d'assurer un bon accueil et d'apporter une réponse adaptée à toute demande du public.

L'ensemble de ces agents ont suivi un parcours de formation intense pour permettre leur immersion dans les Territoires dès le début de l'année 2008.

Ainsi, localement, la coopération active animateur-coordonnateur – correspondant Accueil Territoire – Responsable d'Espace Solidarité – Chef de l'Unité Routière - constituera un socle majeur pour la coordination de notre présence territoriale, et pour une valorisation de l'information et des projets au bénéfice des territoires, des Conseillers Généraux et des services du Conseil Général.

Une autre clé de la réussite du dispositif résidera dans la mise en cohérence permanente de la territorialisation avec les **grands "Projets de services"** en cours, et en particulier le Développement Social des Territoires et le projet de la Direction des Routes et des Transports.

■ *La Délégation à l'Action Territorialisée sera également chargée d'assurer, en lien étroit avec l'ADAUHR, un rôle de service ressources :*

- **en interne**, pour les Conseillers Généraux, les animateurs-coordonnateurs et les services du Conseil Général dans les domaines du développement, de l'aménagement et des aides aux communes et aux intercommunalités ;
- **en direction de nos partenaires**, par la gestion de différentes politiques d'aides aux communes et aux structures intercommunales, la tenue à jour du guide des aides, le suivi du n° vert pour les communes et la politique qualité dans le domaine de la gestion des subventions.

3. Troisième direction d'action : construire de nouvelles relations avec les territoires

3.1 Des évolutions nationales qui nous concernent très directement

Construction des intercommunalités de projet, deuxième vague de décentralisation, nouvelles compétences obligatoires sont autant d'éléments qui ont marqué les Départements ces dernières années.

Ces évolutions, ainsi que **leurs incidences sur le budget départemental, ont conduit la plupart des Conseils Généraux à requestionner leur politique et leur mode d'organisation**, en particulier, la manière dont ils soutiennent et travaillent avec les collectivités locales.

Ce mouvement de **rapprochement vers les territoires locaux** a pour objectif premier de réussir à **mieux prendre en compte les réalités locales**, les besoins spécifiques des différents Territoires de Vie qui ont chacun des caractéristiques qui leur sont propres.

Aujourd'hui, notre **Conseil Général intervient déjà massivement en faveur des collectivités locales**, à hauteur du double de la moyenne des Conseils Généraux de France. L'aide apportée aux communes et aux EPCI s'élève ainsi à environ 60 millions d'euros annuellement. Ces interventions correspondent à plus de **200 rubriques d'aides**, elles sont en augmentation permanente et elles engendrent un coût de fonctionnement important (plus de 1700 dossiers au coût fixe moyen de fonctionnement de 80 à 100 euros par dossier).

Les aides accordées dans le cadre d'une contractualisation ne représentent aujourd'hui qu'une faible part (moins de 15%) de l'aide aux collectivités.

Au-delà des **effets positifs**, notamment en termes d'équipement des territoires locaux, qu'a pu engendrer le système actuel des aides départementales, ce mode d'intervention a également montré **ses limites**.

Il contribue à une **dispersion des aides**, qui au-delà d'une mauvaise lisibilité et visibilité de la politique départementale, **ne produit pas toujours l'effet levier escompté**, en particulier pour les collectivités les moins riches.

C'est face à ces constats partagés que la plupart des Départements sont engagés aujourd'hui dans la définition de **nouveaux modes de collaboration avec leurs territoires locaux**, afin de mieux prendre en compte leurs spécificités et leurs caractéristiques. Ils sont ainsi amenés à concentrer leur appui, dans le respect de leurs compétences, là où les enjeux locaux le justifient le plus.

Ceci se traduit notamment par le développement de **démarches négociées, renforçant la contractualisation sur des projets partagés, et la refonte du système d'aide** : suppression de celles devenues caduques, définition de nouveaux critères plus équitables et surtout plus conformes aux réalités actuelles et prospectives des territoires, recherche d'une définition de ce qui relève de l'intérêt départemental et de l'intérêt local...

3.2 Le lancement d'une réflexion sur ces enjeux

La Territorialisation de nos services étant maintenant bien engagée, la Territorialisation de nos politiques constitue le **2^{ème} volet essentiel de notre redéploiement**.

Il s'agit pour les Conseillers Généraux de chaque Territoire de Vie de s'engager dans l'animation, de faire vivre ces Territoires de Vie, qui doivent devenir des Territoires de projet et d'avenir. Il leur appartiendra de conduire les démarches concertées d'élaboration de futurs contrats de projet qui donneront leur sens et l'essentiel du contenu de nos appuis aux Territoires, et qui rendront lisible l'action du Conseil Général.

Il faudra prendre en compte des évolutions sociétales majeures, qui vont impacter fortement sur nos politiques et notre budget : "loi Handicap", maîtrise de l'énergie, vieillissement de la population...

Dans cette perspective plusieurs objectifs se dégagent :

- améliorer la prise en compte de nos priorités par nos partenaires, dans nos domaines de compétences obligatoires,
- apporter un appui aux projets les plus structurants des Territoires,
- recentrer la péréquation financière sur des modalités d'aide provoquant un véritable effet de levier.

Une contractualisation multipartenariale par Territoire de Vie paraît à même de répondre à ces objectifs. Pour mener à bien cette démarche, le Département pourrait se doter de diagnostics territoriaux à visée prospective, avec l'appui technique de l'ADAUHR, qui permettront la formulation d'enjeux spécifiques à chaque Territoire de Vie.

4. Une démarche expérimentale : un dispositif de suivi et d'évaluation en continu.

- La démarche de territorialisation s'est affirmée dès le départ comme diversifiée, expérimentale et évolutive.

Aussi, sa mise en œuvre progressive et pragmatique est-elle accompagnée par la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation en continu.

Celui-ci repose **d'une part**, sur une approche d'animation, d'accompagnement et de formation des agents pour leur permettre de s'approprier et s'adapter à de nouvelles méthodes de travail.

D'autre part, un dispositif de bilan et d'évaluation, à la fois quantitatif par la tenue à jour de tableaux de bord et qualitatif par des entretiens et questionnaires auprès des agents, élus, usagers et partenaires locaux, est en cours d'élaboration.

Celui-ci sera mis en place à la fin du 1^{er} semestre 2008 et permettra ainsi dès fin 2008 et au cours de l'année 2009 de tirer les premiers enseignements et opérer le cas échéant les ajustements nécessaires.

Enfin, la mise en place envisagée de "*Contrats de Projet Territoriaux*" permettra une meilleure adaptation de nos politiques dans le temps, car ces contrats seront évolutifs et dotés **d'indicateurs de suivi et d'impact**, mais aussi **dans l'espace**, pour apporter, le plus finement possible, une réponse adaptée à chaque territoire, et ce pour éviter le saupoudrage partout et à l'identique.

Groupe de Projet n° 2 Handicap et Citoyenneté

Le Groupe de Projet Handicap et Citoyenneté a décidé de clore ses travaux. En effet, son principal objectif, à savoir la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les politiques du Conseil Général est largement amorcé :

- La mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées est finalisée.
- Le recours à l'emploi des travailleurs handicapés, soit directement au sein de la collectivité, soit en confiant des prestations à des entreprises employant majoritairement des personnes handicapées, a démarré. Cette politique sera également facilitée par la possibilité de solliciter le soutien du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
- Il a été décidé d'intégrer la problématique de l'accessibilité dans les communes et les EPCI dans la réflexion engagée sur la "Réforme des aides".
- Les travaux d'élaboration du nouveau schéma départemental des personnes handicapées (2009-2013) qui détermine les perspectives et les objectifs de développement de l'offre d'équipements de services médico-sociaux ont débuté en novembre 2007. Ils s'achèveront en juin 2009.

Par ailleurs, le Département devra élaborer un schéma directeur d'accessibilité des transports.

Groupe Patrimoine

Ce Groupe s'est réuni en octobre 2006 puis le 16 mai dernier. Cette séance récente a été l'occasion de faire le bilan des actions menées depuis un an sur la base des décisions de l'Assemblée Départementale issues de propositions de ce Groupe de Projet.

Concernant **les sites départementaux colmariens** :

- Les négociations, d'une part avec la Ville de Colmar relatives à l'échange de terrain nécessaire à l'extension de l'Hôtel du Département, et d'autre part avec le dernier propriétaire privé concerné, vont être reprises. Après étude juridique, il a été décidé de recourir à une procédure de "DUP normale", celle-ci ne pouvant être mise en œuvre qu'à l'issue du choix de l'architecte après concours. Dans une "DUP dite normale", il faut en effet définir le programme complet avant le déclenchement de la procédure d'utilité publique.
- Le dossier de demande d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relatif à la réserve foncière de la Croix Blanche au sud-ouest de Colmar sera présenté en Commission Permanente le 04 juillet 2008. A terme, une dizaine d'hectares sera disponible pour y installer divers bâtiments culturels, ainsi qu'un bâtiment à vocation de centre routier.
- Un bilan des propriétés départementales colmariennes et de leur devenir à moyen et long terme sera présenté à l'Assemblée à la fin de l'année.

A Mulhouse, les négociations pour la maîtrise foncière du projet de **plateforme dynamique de services publics à l'Illberg** (site du Centre Sportif Régional Alsace) ont débuté.

La programmation de la mise en place des nouveaux **Centres routiers** se poursuit :

- acquisition réalisée d'un terrain du Carreau de Berrwiller pour relocaliser les Centres Routiers de Soultz et d'Uffholtz et y transférer le Parc d'Intervention en Matériel situé actuellement à la Cité Administrative de Mulhouse,
- recherche d'un terrain pour l'extension du Centre Routier de Volgelsheim,
- négociations en cours pour le terrain du Centre Routier d'Altkirch,
- transaction en cours pour le Centre Routier de la Vallée de la Thur à Husseren-Wesserling,
- recherche de nouveaux terrains pour les Centres Routiers de Saint-Louis et d'Ostheim.

Le **transfert des 19 gendarmeries par bail emphytéotique à Habitat de Haute-Alsace** est effectif depuis le 1^{er} janvier 2008. De plus, de nouvelles gendarmeries seront construites à Dannemarie, Wittelsheim, Rouffach et Munster ; les terrains sont déjà acquis sauf à Munster.

Suite à l'Acte II de la Décentralisation et aux décisions du Groupe de Projet Patrimoine, l'Assemblée a adopté en date du 19 janvier 2007, une décision de principe sur le transfert en pleine propriété et à titre gratuit des **biens immobiliers des collèges**. La mise en œuvre de cette décision se poursuit.

A ce jour, 10 des 55 collèges en activité sont désormais propriété départementale : Lucien Herr à Altkirch, Pierre Pflimlin à Brunstatt, Berlioz à Colmar, Victor Schoelcher à Ensisheim, collèges de Fessenheim et d'Illfurth, Emile Zola à Kingersheim, Frédéric Hartmann à Munster, Marcel Pagnol et Irène Joliot-Curie à Wittenheim. De plus, les deux collèges en construction à Buhl et Burnhaupt-le-Haut sont situés sur des terrains du Conseil Général. A l'issue de la reconstruction du Collège Jules Verne à Illzach, celui-ci sera aussi départemental.

Il est envisagé de ne pas attendre la réalisation des travaux de restructurations des collèges pour finaliser le transfert de ceux-ci vers le Département. Celui-ci envisage une démarche plus volontariste. Une prochaine réunion sera consacrée à ce thème.

Parallèlement, le projet SIGP (**Système d'information de gestion du Patrimoine**), dont l'objectif est de permettre véritablement une gestion prévisionnelle, active et précise du patrimoine départemental, a démarré en novembre 2007. Le cahier des charges est en cours de rédaction et le marché correspondant devrait être lancé en septembre prochain. Le début de la mise en place est prévu mi 2009 et la mise en production complète en 2010.

Enfin, **la réflexion autour des questions de patrimoine n'est pas totalement achevée**. Aussi des travaux se poursuivront dans un cadre et une forme un peu différents, mais avec les mêmes objectifs d'orienter l'action des services en matière patrimoniale. Lors de la réunion du 16 mai 2008, les prochains sujets de réflexion du **nouveau « Groupe Patrimoine »** ont été fixés :

- Evolution des sites colmariens (Archives, Médiathèque, 21 rue d'Agen, rue Messimy et autres) en fonction d'une part, de l'extension de l'Hôtel du Département et d'autre part, de l'affectation possible de certaines activités au site de la réserve foncière "Croix Blanche".
Pour anticiper l'extension de l'Hôtel du Département, une analyse du coût prévisionnel de l'opération sera menée au regard des locations de locaux qui seraient supprimées et des ventes qui pourraient être envisagées à terme.
Il sera notamment tenu compte dans cette analyse de la vente de "l'Espace Renault" terrain sis près de la Gare de Colmar, ainsi que de la vente d'autres biens immobiliers à préciser.
- Suivi de la rétrocession des collèges.
L'objectif est d'accélérer la rétrocession des collèges. En ce sens, le 1^{er} Vice-Président souhaite que le groupe de travail étudie des modalités plus rapides de rétrocession au Département.

Groupe de Projet n°4 **« Habitat et Solidarités Territoriales »**

Les actions engagées :

➤ **La conduite d'un projet de territoire : l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat (PDH)**

L'objectif du PDH est la mise en place d'une politique territorialisée de l'habitat appliquée au plus près des enjeux et des besoins en logements dans les 15 bassins d'habitat constitués en territoires d'observation. Ces zones d'observation de l'habitat délimitent chacune l'aire de fonctionnement d'un marché de l'habitat.

La loi portant « Engagement National pour le Logement » prévoit que les concertations en vue de l'élaboration du PDH soient menées par une section départementale du Comité Régional de l'Habitat coprésidée par le Président du Conseil Général et le Préfet du Haut-Rhin.

Un comité de pilotage : en attendant la constitution de cette section départementale, le Conseil Général a pris l'initiative de créer un Comité de Pilotage du Plan présidé par le Président de la 4^{ème} Commission Solidarité, Insertion, Politique de la Ville et Logement. Cette initiative marque la volonté du Conseil Général d'être le porteur de la démarche d'élaboration du PDH.

Un comité de rédaction du Plan : animé par le Service Habitat et Solidarités Territoriales, le comité de rédaction est constitué par l'ADAUHR, l'Observatoire de l'Habitat et la DDE.

Communication et échéances :

- Octobre 2008 : phase concertation du PDH avec les élus des EPCI et les professionnels du logement sur les besoins et les enjeux en logement par bassin d'habitat
- Fin 2008 : le projet de PDH est finalisé et présenté auprès du comité de pilotage du Plan
- 1^{er} trimestre 2009 : présentation auprès de la section départementale du Comité Régional de l'Habitat puis auprès des élus du Conseil Général pour approbation.

➤ **Appel à projet opération Nouveaux logements/Nouveaux quartiers :**

Le Conseil général a lancé un appel à projet auprès des collectivités pour inciter à la réalisation d'opérations exemplaires qui pourraient être des références dans le domaine des extensions communales : mixité fonctionnelle et sociale, économie foncière et énergétique, protection de l'environnement...

11 communes ont posé leur candidature à l'appel à projet. La Commission Permanente du Conseil Général a été tenue informée le 25 avril 2008 des conclusions du Comité de sélection désigné par le Conseil Général et chargé d'évaluer les projets.

6 communes ont été retenues pour entrer dans la phase d'organisation du concours d'idées pour la proposition d'un parti d'aménagement et d'urbanisme. Le concours sous maîtrise d'ouvrage communale sera organisé sur la base d'un cahier des charges réalisé par la commune avec l'assistance du Conseil Général et des services associés.

4 autres projets devront encore approfondir certains aspects au regard des critères du cahier des charges. Un projet est non recevable car hors critère.

Les actions programmées :

- Réflexion sur l'intervention du Département pour la mise en place du PASS Foncier (aide à l'accession sociale à la propriété)
- Engagement d'une nouvelle réflexion sur la Politique Départementale de l'Habitat suite aux orientations du Plan Départemental de l'Habitat.

Groupe de Projet n°5

« Système d'Informations Géographiques »

Le Groupe de Projet SIG est chargé de **faire évoluer le SIG départemental** pour d'une part, le **généraliser à l'ensemble des actions du Département** et en faire un **outil de communication et d'aide à la décision** au service des élus et d'autre part, pour **l'étendre aux intercommunalités et à tous les partenaires** du Département qui souhaiteraient s'associer à la démarche.

Ce projet est d'ailleurs bien avancé puisque le site INFOGEO68 est en ligne depuis le 15 mai 2007 et a déjà eu la visite de 70 000 internautes qui ont accès à près de 100 cartes et à 300 couches de données par de simples clics.

Allié au développement du haut débit, ce projet place notre département en pointe dans le domaine des technologies de l'information en mettant un vecteur de renseignements très important à la disposition de la population. Le Département est d'ailleurs invité à de nombreux colloques sur les nouvelles technologies pour présenter sa démarche Infogeo.

Le Groupe de Projet était chargé de définir l'organisation du SIG au niveau départemental, le Conseil Général jouant le rôle d'animateur, de fédérateur et de diffuseur de l'information dans le territoire. Après avoir fait un point avec l'ensemble de nos partenaires, le Conseil Général a approuvé l'organisation qui sera désormais déployée pour le suivi de ce SIG, lors de sa séance du 7 mars 2008. L'ADAUHR, structure d'appui dans cette organisation, exercera ce rôle pour les services départementaux et pour l'ensemble des Communautés de Communes partenaires, leur évitant ainsi de mettre en place des organisations et des outils qui feraient double emploi. Une convention Département/ADAUHR qui précise ces relations, a été finalisée.

Dans ce cadre, le Département a également poursuivi sa politique de mise à disposition des données de base nécessaires **à un référentiel géographique commun à tous les acteurs**. Il a ainsi fait réaliser une couche cadastrale au niveau départemental ainsi qu'un nouveau lever de photos aériennes à grande précision et a complété les levés altimétriques par laser aéroporté.

Le partenariat s'élargit également désormais aux services de l'Etat avec la signature de la convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et la Direction Départementale de l'Équipement, ainsi qu'avec des associations telles que le Club Vosgien ou le CADR (Cyclistes Associés pour le Droit de Rouler en sécurité).

Cette année sera celle du déploiement de ce système départemental d'information territoriale, prenant appui sur notre réseau d'intercommunalités, ainsi que sur des rencontres avec les Présidents d'intercommunalités et les Maires, en particulier à l'échelle des Territoires de Vie.

Ce Groupe de Projet en tant que tel est ainsi arrivé au terme de sa mission et son travail sera suivi par un comité de pilotage du SIG qui sera également chargé d'étudier les évolutions futures du SIG, qui est une des premières briques de l'urbanisation du système informatique.

Groupe de Projet n°6

« Sites Majeurs d'Accueil des Activités »

Les réunions du Groupe de Projet entamées depuis 2005 avaient permis de mettre en évidence les enjeux majeurs et de fixer trois objectifs prioritaires :

- la mise en place d'une offre qualifiée de sites d'accueil d'activités assurant la compétitivité du Haut-Rhin dans la concurrence internationale ;
- une couverture spatiale équilibrée de l'offre de sites d'accueil d'activités répondant à une politique départementale d'aménagement du territoire ;
- la prise en compte de l'objectif de qualité des services rendus.

Ainsi, le Groupe de Projet a centré ses travaux sur une sélection plus fine des futures zones en fonction de leur spécialisation potentielle, un examen des conséquences des zonages et une hiérarchisation des grands sites.

Ce travail a débouché dans le cadre du "Plan de Revitalisation Economique" (P.R.E.), sur une sélection des sites d'activités majeurs. Ces sites présentent les avantages de bénéficier d'une maîtrise publique immédiate ou aisée, d'être compatibles par rapport aux documents d'urbanisme et opérationnels à court terme, de bénéficier d'une desserte de très bon niveau (route, fer, haut-débit,...) et de présenter un potentiel de développement important.

Une négociation a été engagée avec l'Etat pour prévoir des financements dans le Cadre du Contrat de Projets (volet Territorial) qui a été signé début 2007 et qui prévoit sur la période 2007/2013 un volume de financement de 4 M € de la part de l'Etat. Par ailleurs une convention d'objectifs signée avec la Région le 14 décembre 2006, pour la revitalisation économique du Haut-Rhin prévoit explicitement un appui significatif, pour soutenir les travaux de raccordement au réseau haut débit d'au moins dix zones d'activités. Le Conseil Régional mobilisera à ce titre une dotation de 2 M€.

Au cours de l'année 2007, un travail collaboratif avec les maîtres d'ouvrage a permis d'arrêter une liste des projets éligibles au P.R.E. Un partenariat financier, un appui technique et l'expertise du CAHR et de l'ADAUHR ont été instaurés par le biais de protocoles d'accord et de partenariat signés avec les maîtres d'ouvrage le 23 mai 2008.

Les projets retenus sont :

- **Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace :**
 - Aménagement du Parc des Collines de la ZAC II - tranche 1 situé à MULHOUSE ;
 - Aménagement du Carreau Marie-Louise situé à l'intersection de 4 communes : STAFFELFELDEN, FELDKIRCH, UNGERSHEIM, PULVERSHEIM ;
 - Valorisation de l'infrastructure ferroviaire Richwiller-Wittenheim-Théodore située sur le site ferroviaire de RICHWILLER.
- **Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin**
Extension de la zone d'activités Ensisheim-Réguisheim
- **Communautés de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach**
Extension de la zone d'activités de la Doller située sur le ban communal de GUEWENHEIM
- **Communauté de Communes de la Région de Guebwiller**
Extension de la zone d'activités Guebwiller-Issenheim-Soultz

- **Etablissement Public Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach**
Aménagement de la zone industrielle et portuaire située à BALGAU-NAMBSHEIM-HEITEREN-GEISWASSER

Deux dossiers supplémentaires sont susceptibles de s'inscrire dans le Plan de Revitalisation Economique : la Zone d'activités du Muehlbach (aménagement de la zone Sony + extension), ainsi que l'extension de la Zone d'Activités de l'EuroAirport (pôle de maintenance aéronautique).

Parallèlement et pour progresser à la fois dans le suivi et l'évaluation des projets notamment issus du Plan de Revitalisation Economique et dans la perspective d'un appui nouveau du Département aux futures zones d'activités d'intérêt départemental, il sera nécessaire de décliner deux priorités :

- **Priorité 1** : Renforcer l'expertise du Conseil Général dans la définition des zones territoriales par la mise en place d'un observatoire des zones d'activités et des friches industrielles,

Un travail d'analyse a été confié en 2008 à l'ADAUHR afin de déterminer une architecture sous forme de bases de données croisées avec un système d'information géographique permettant de constituer un outil performant de suivi des zones d'activités. Une ébauche a été engagée qui pourrait être présentée ultérieurement lors d'une réunion du Groupe de Projet.

- **Priorité 2** : Concrétiser une politique en faveur des Zones d'Intérêt Départemental.

Une proposition d'une nouvelle politique d'intervention départementale hiérarchisée en faveur des zones d'activités a été rédigée par le CAHR et l'ADAUHR en 2007. Cette nouvelle politique d'intervention pour les zones d'activités doit cependant s'envisager dans une vision inter-départementale et s'articuler avec une coopération avec le département du Bas-Rhin en vue d'aboutir à un dispositif commun en 2009.

Groupe de Projet n°7 « Coopération transfrontalière »
--

➤ **Séminaire « Le Haut-Rhin : acteur volontaire pour le développement transfrontalier du Rhin Supérieur » du 28 novembre 2007**

L'audit mené dans le cadre des réflexions du Groupe de Projet n°7 a donné lieu à une présentation grand public en présence de 150 personnes le 28 novembre 2007.

Une série d'intervenants, universitaires, professeurs, représentants d'entreprises, du tourisme et de collectivités étrangères, ont fait état de l'importance d'une coopération rapprochée entre notre Département et les territoires limitrophes en Allemagne et en Suisse.

Différentes suggestions ont été développées pour renforcer l'ancrage de notre territoire au sein du Rhin Supérieur, entre autres :

- définir une contractualisation transfrontalière et multipartenariale d'un nouvel ordre pour permettre la réalisation d'équipements structurants nécessitant des engagements financiers importants,
- encourager toutes les formations multilingues et multiculturelles et promouvoir l'apprentissage de la langue du voisin tout au long de la vie,
- promouvoir de manière conséquente les collaborations en matière environnementale et d'énergies renouvelables, etc.

➤ **Restructuration du SAT et création d'un réseau de correspondants "coopération transfrontalière"**

Afin de soutenir la mise en place d'une telle politique, il a par ailleurs été décidé de créer un réseau de correspondants "coopération transfrontalière" au sein du Département. Les principales directions concernées sont : la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, la Direction de la Culture et du Patrimoine, la Direction des Routes et des Transports et la Délégation à l'Action Territorialisée. Il est également prévu de travailler en étroite collaboration avec l'ADAUHR et la Regio du Haut-Rhin. Par ailleurs, le Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne a été restructuré et la Mission Europe lui a été adjointe.

➤ **Demande adressée par le Département du Haut-Rhin au Président de la République pour la mise en place d'un territoire d'expérimentations pour un nouveau modèle d'aménagement et de développement économique pour l'Agglomération Trinationale de Bâle**

Les travaux réalisés par le Groupe de Projet n°7 et divers approfondissements menés en parallèle ont montré la situation tout à fait particulière des communes et EPCI limitrophes de Bâle, confrontés à certains effets frontières qui jouent en leur défaveur.

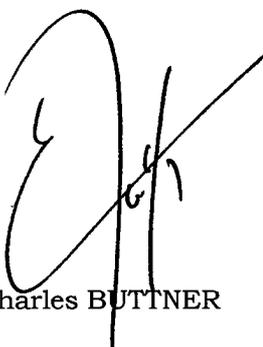
Le Département du Haut-Rhin a souhaité attirer l'attention du gouvernement sur ces problématiques tout à fait particulières et lui a adressé une demande d'expérimentations en matières économique, fiscale, législative, linguistique et d'enseignement.

Il s'agit d'outiller les territoires concernés afin de leur permettre de répondre aux défis lancés par la métropole bâloise et de rentrer pleinement dans une logique d'agglomération.

CONCLUSION

En conclusion, je vous propose :

- de prendre acte des travaux, propositions et réalisations d'actions ainsi engagés dans le cadre de notre Projet d'Entreprise,
- d'approuver les orientations et les objectifs retenus et précisés dans ce rapport par les différents groupes et instances de travail qui y contribuent,
- de me donner mandat pour adapter notre dispositif et poursuivre le travail engagé.



Charles BUTNER

Territoires de Vie - 2008

Département du Haut-Rhin

Locaux opérationnels

